



Qu'est ce une abrogation d'avenant ?

Par **panatinaikos**, le **28/12/2011** à **20:13**

Bonjour,
ayanfait l'objé d'un vol de mon magasin (assuré en risques divers) mon assurance me reproche de ne pas avoir procédé à la subrogation d'avenant ? je vous signale que j'ai un pret bancaire non encore payé? merci de vos réponses.

Par **alterego**, le **30/12/2011** à **00:02**

Bonjour,

Plutôt que d'une abrogation et d'une subrogation d'avenant ne s'agirait-il pas plutôt d'un "**avenant de subrogation**" ?

Il semblerait que l'assureur vous reproche de le priver de pouvoir exercer un recours.

Cordialement

Par **redouane1974**, le **25/09/2013** à **16:34**

cette renonciation est consentie en vue de favoriser le crédit de l'assuré, elle ne serait lui profiter personnellement sans l'aval du créancier à moins que l'indemnité due ne soit supérieure à ses droits, cas l'assuré demeurerait bénéficiaire de la portion excédent les droits du créancier.